

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 22 janvier 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000009 /35

CODES : 1, 3 et 4

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 20 janvier 2025, la lettre par laquelle la commune de Fougères demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objets :

1° Révision du plan local d'urbanisme, 2° zonage des eaux pluviales et 3° périmètre délimité des abords (PDA) autour de la chapelle d'Iné,
ainsi que la note de présentation pour chacun des projets ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,
- le code général des collectivités territoriales,
- le code du patrimoine ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel la commissaire enquêtrice déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Marie-Isabelle Pérais est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Fougères et à Mme Marie-Isabelle Pérais.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2025

Pour le président,
Pour ampliation,



E. Deloup

La conseillère déléguée,

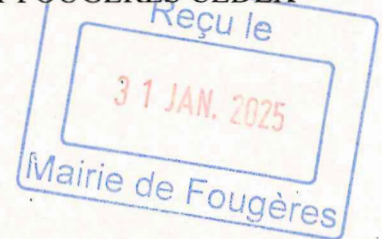
Marie Thalabard

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 22/01/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES3, contour de la Motte
CS 4441635044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

E25000009 / 35

M. le Maire de Fougères
Hôtel de Ville
B.P. 60111
35301 FOUGÈRES CEDEX

Dossier n° : E25000009 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : 1°) Révision du plan local d'urbanisme, 2°) zonage des eaux pluviales et 3°) périmètre délimité des abords (PDA) autour de la chapelle d'Iné

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Marie-Isabelle PÉRAIS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en retraite, demeurant en qualité de commissaire enquêtrice en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter la commissaire enquêtrice avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
Valérie Le Boëdec